

Mai 2023

### **Informations aux clients sur les minéraux de conflit ((EU)2017/821 ou DFA Dodd-Frank-Act)**

Le règlement de l'UE sur les minéraux de conflit est entré en vigueur le 1er janvier 2021. Il impose aux importateurs européens de minéraux de conflit - notamment l'étain, le tantale, le tungstène, leurs minerais et l'or (3TG) ainsi que les minéraux de conflit étendus que sont le cobalt et le MICA - des obligations de diligence et de contrôle étendus tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

La position de Brütsch/Rüegger Metals dans cette affaire ou la gestion de l'ordonnance peut être résumée comme suit :

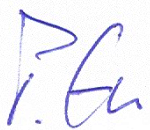
- a) Brütsch/Rüegger Metals fait le commerce de produits semi-finis en acier et en métal et n'effectue pas elle-même d'importations directes des minéraux concernés. Nous ne sommes donc pas directement concernés par le règlement, mais, en tant qu'entreprise de l'industrie dite en aval, nous sommes tenus à un devoir de diligence volontaire. Nous assumons ce devoir de manière conséquente conformément au point c).
- b) À quelques exceptions près, nos produits sont composés de métaux ou d'alliages qui ne sont pas du tout concernés par le règlement. La plupart de nos produits ne sont donc pas concernés. La preuve en est apportée dans le certificat de réception 3.1 avec la déclaration de l'analyse chimique effective. Cette preuve peut être documentée en commandant le certificat de réception pour chaque article livré. Dans le cas de procédés de fabrication basés sur la ferraille comme matière première, le statut d'origine "indéterminé" s'applique à tous les composants de l'alliage et les produits concernés sont en principe autorisés à être considérés comme "conflict free".
- c) Les quelques produits de notre assortiment concernés par le règlement sont des alliages contenant de l'étain ou du tungstène. Ces produits sont achetés auprès de fabricants renommés de l'UE, qui se sont engagés à respecter le règlement. Des informations sont demandées à ces fournisseurs et, à notre connaissance actuelle, aucun d'entre eux n'utilise de matériaux originaires des pays définis dans le règlement.

**Brütsch/Rüegger Metals SA**  
Althardstrasse 83 · 8105 Regensdorf, Suisse  
Téléphone +41 44 871 34 34  
info@brr.ch · www.brr.ch

Nous espérons que cette lettre d'information vous a permis de prendre conscience de notre responsabilité vis-à-vis du règlement ((UE)2017/821) et vous remercions d'en prendre connaissance et de faire confiance à Brütsch/Rüegger Metals.

Meilleures salutations

Brütsch/Rüegger Metals SA



Patrick Epp  
Directeur général



Diego Kuhn  
Directeur adjoint